

Profil pays 2024 – Congo

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays



Nom complet du pays	République du Congo
Capitale du pays	Brazzaville
Langue(s) officielle(s)	Français
Ports Principaux	Port Autonome de Pointe-Noire
Littoral (km)	170 Km

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	Médard NGOBO
Ministère/ Département / Agence	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande
Poste occupé	Chef de la délégation maritime
Adresse	Direction Générale de la Marine Marchande/ B.P : 1107 - Pointe-Noire - CONGO
Téléphone	(+242) 06 664 40 90
Mobile	(+242) 05 762 88 33
Courriel	Email : medardngobo@gmail.com

Point focal OMI

Nom	NKOU Christian Armel
Ministère/ Département / Agence	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande
Poste occupé	Directeur General de la marine marchande
Adresse	Direction Générale de la Marine Marchande/ B.P : 1107 - Pointe-Noire - CONGO

Mis à jour en novembre 2024

Téléphone	(+242) 06 902 51 39
Mobile	
Courriel	Email : armelnkou@gmail.com

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
Christian Armel NKOU	Directeur général de la marine marchande	Direction Générale de la Marine Marchande	Congo	armelnkou@gmail.com	(+242) 06 902 51 39
Médard NGOBO	Chef de la délégation maritime	Direction Générale de la Marine Marchande	Congo	medardngobo@gmail.com	(+242) 06 664 40 90
Steve ONTSONGO	Chef de département Environnement & Hygiène Industrielle	TotalEnergies EP CONGO	Congo	Steve.ontsongo@totalenergies.com	(+242) 052027914
Age D'OR Fabre AKOUALA	Chef de service Méthode Environnement opération	TotalEnergies EP CONGO	Congo	Agedor.akouala@totalenergies.com	(+242) 052027779

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	TotalEnergies EP CONGO/ SNPC/ENI CONGO/PERENCO/TRIDENT/TRIDENT OGX/ WING-WAH/AOGC
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	Oui, Groupe Technique de Travail chargé de la mise à jour des activités du Plan National d'Invention d'Urgence en cas de déversement des hydrocarbures
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	Oui, le matériel de lutte antipollution des industries pétrolières et du Port Autonome de Pointe noire est mis à contribution, ainsi que les ONG
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	Plate-forme commune dans la gestion des pollutions en cas de déversement des hydrocarbures en mer

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministères chargées de la Marine Marchande, Hydrocarbures, Environnement /Préfecture de Pointe-Noire/opérateurs pétrolier
Adresse	BP : 2148 -Brazzaville
Téléphone	(+242) 22 281 06 43
Mobile	
Courriel	Email : mtacmm1@gmail.com
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministère de la Défense Nationale Ministère de l'Environnement et opérateurs pétroliers
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	Prefecture de Pointe-Noire
Adresse	
Téléphone	
Mobile	
Courriel	
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

Point de contact	Direction Générale de la Marine Marchande
Adresse	B.P : 1107 - Pointe-Noire - CONGO
Téléphone	(+242) 04 493 94 94
Mobile	
Courriel	marmarcongo@gmail.com

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	X	X	X	Contrôle par l'Etat du port
Préparation et lutte				
OPRC 90	X	X	X	Mise en œuvre du PNIU
Protocole OPRC-HNS	X	X	X	Elaborer les textes d'application / mise en œuvre du PNIU
Responsabilité et indemnisation				

CLC 69	En cours de ratification			Recommandation d'interrompre le processus de ratification
CLC 92	X	X		Contrôle par l'état du port
Fonds de 92	X	X		Contrôle par l'état du port
Fonds suppl. (2003)	X	X	X	Cf. PNIU
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	X	X	X	Contrôle par l'état du port et Cf. PNIU
LLMC 76	X	X	X	Contrôle par l'état du port et Cf. PNIU
LLMC 96	X	X	X	Contrôle par l'état du port et Cf. PNIU
HNS 2010	X	X	X	Contrôle par l'état du port et Cf. PNIU

Législation nationale		
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	Oui, la Direction Générale de Marine Marchande/Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	NON
		Absence de priorité	Oui
		Absence de compétences juridiques	Non
		Absence de compétences techniques	Non
		Absence de ressources financières	Non
Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	La commission des visites des navires par l'Etat du port	
Application de : <ul style="list-style-type: none">Convention de 1992 portant création du FondsProtocole portant création du Fonds supplémentaire	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	<p>Le Code des hydrocarbures (loi) 28-206 du 12/10/2016 identifie le ministre en charge des hydrocarbures pour la soumission des rapports sur les hydrocarbures au FIPOL</p> <p>Il y a un projet de décret portant création d'un bureau national de FIPOL, sous l'Autorité du ministre en charge de la marine marchande pour gérer les obligations relatives à la Convention FIPOL de 1992 et du Fonds Complémentaire de 2003</p>	

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	Plan National d'Intervention d'Urgence en cas de déversement des hydrocarbures et SNPd en mer
Statut du PNIU	Décret
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Décret n° 2001-615 du 31 décembre 2001 portant approbation du PNIU
Date de dernière mise à jour approuvée	26/01/2024 (encours de révision avec l'assistance technique du GIWACAF)
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Groupe Technique de Travail Inter-administration
Testé ? Date et commentaires principaux	Dernier test du PNIU, le 10 Novembre 2024 exercice en rade extérieur du Port Autonome de Pointe Noire avec déploiement de barrages flottants
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	Le PNIU est mis à jour après chaque exercice, après avoir constaté les faiblesses et au cours des changements des responsables désignés pour la mise en œuvre du PNIU

2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System – IMS</i> en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	Oui
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Oui
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Oui
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	Oui
Organigramme : Le Comité National d'Intervention (déclenche le PNIU) ; - Etat Major de commandement /PREFECTURE (Coordonne la lutte antipollution) ; - Association des opérateurs pétroliers du Congo « AOPC » (participe à la lutte antipollution).	
Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	Oui
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Oui

Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	Oui
Suivi et archivage ; indemnisation	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	Oui
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	Oui

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	En cours d'élaboration
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	Pas une option, au cas par cas suivant l'évolution et en tenant compte des fenêtres de dispersabilité des bruts

Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Autorisation du Ministère de Environnement	
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	Liste approuvée par le CEDRE	
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	Le Ministère des hydrocarbures	
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	OUI	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	Oui	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	Dans la profondeur d'au moins 20 mètres et à une distance d'au moins 1 mille de la côte	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Oui	
Emplacement des sites de stockage	Dans les dépôts des bases industrielles des opérateurs pétroliers	
Nom	Propriétaire opérateur pétrolier	Volume : variable suivant l'utilisation et les approvisionnements
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		
Statut des cartes de sensibilité	Existence des cartes de sensibilité	
Groupe de travail / Comité en charge	Ministère de la recherche scientifique/Ministère de l'environnement	
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	Oui	
Date de validation et de dernière mise à jour	2015	

Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	Oui
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	Oui
Sur quel support les cartes de sensibilité sont elles disponibles ? Papier ou électronique ?	Papier et electronique
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	Oui
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	Oui
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	Oui
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	En cours d'élaboration
<i>Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral</i>	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	Cf. le PNIU
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	Ministère de la défense/Préfecture de Pointe-Noire /Ministère de l'environnement
Date de validation et de dernière mise à jour	2014
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	Oui
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT) en anglais) ?	Oui

Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Oui mais pas de plan de gestion des bénévoles (à intégrer dans la MAJ du PNIU)
---	--

Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	Projet de décret
Groupe de travail / Comité en charge	Industrie de recyclage (comme entreprise en charge de gestion des déchets)
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Oui, plan de gestion en cours d'élaboration
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	Oui , Cf. PNIU
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	Oui
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	Loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	En cours d'élaboration avec les petroliers
Groupe de travail / Comité en charge	Ministère de l'environnement et Ministère des aires marines protégées
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	En cours d'intégration apres la MAJ du PNIU

Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	RENATURA, WCS , NOE
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	Oui
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	Code des hydrocarbures, loi 28-2006 du 12 octobre 2016
Groupe de travail / Comité en charge	Ministère des hydrocarbures
Date de validation et de dernière mise à jour	2016
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	Oui
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	Informer et demander à l'Autorité compétente
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	Oui

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux

Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	<p>La Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin ;</p> <p>Protocole d'Accord entre le Congo et l'Angola du 28 février 1982</p> <p>Protocole d'Accord tripartite entre le Congo, l'Angola et la RDC (en cours d'élaboration)</p> <p>La Charte de YAOUNDE</p>
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Oui entre le Congo et le Gabon (fréquence à revoir)
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	Septembre 2014
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Sur instructions de l'Autorité compétente (au cas par cas)
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	OMI – GIWACAF – Grand AFRICA NEMO (avec la coopération Française) -GOGIN-OBAGAME (avec la coopération USA)
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	Oui, définit dans le PNIU
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	Oui

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Oui, organisation annuelle d'exercice avec OBAGAME et Grand Africa NEMO
<i>Exercices</i>	
Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Oui, rarement
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	Oui à un niveau faible

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte

Le gouvernement :	Le secteur privé :
Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	Base industrielle – opérateurs pétroliers
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	Non planifier
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	Cf. PNIU
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	Oui
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	Oui au centre des operations Maritimes (COM)
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	En cours
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1 ¹ ?	Oui

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	Oui
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	Non

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	Oui
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	NON

